

Sport Scolaire Facultatif - MONTREUX - 2018/2019

Rue du Temple 11 – 1820 Montreux

Responsable général
Fabien Aymon - fabien.aymon@montreux.ch - 021 962 77 37
→ Contrats, paiements, réservations des salles, administration

Responsable techniques
Marco Moreira (ssf.montreux@gmail.com) - 076 615 01 84
Carole Cuperly(carole.cuperly@educanet2.ch) - 079 765 56 65
→ Fonctionnement des cours, visite des cours, locaux, matériel

Rôle et responsabilité du moniteur :

Les élèves sont sous votre entière responsabilité

Premier cours

- Expliquer les consignes qu'ils devront respecter (horaire, équipement, vestiaires, absences,...).
- Aucune inscription ne sera prise en compte une fois le délai passé. Il ne sera donc pas possible de s'inscrire sur le lieu du cours ».

Chaque cours

- Contrôler et noter les présences sur la **feuille de présence ou directement sur le site** <u>www.ssfmontreux.ch</u> (fonctionne très bien directement sur le smartphone)
- Demander aux élèves de vous avertir à l'avance de leur absence prévue et de vous donner les raisons de leur absence passée (ces cours sont facultatifs, mais en s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre le cours durant toute la période).
- Après chaque cours, vous devez impérativement compléter la liste de présence en ligne sous www.ssfmontreux.ch (jusqu'au lendemain à 12h).
- Si un enfant est absent au premier et au deuxième cours, vous devez téléphoner aux parents.
 Le règlement informe les parents que « Si un manque d'assiduité est constaté (moins de 50% de présence aux cours), l'organisation facturera un montant de CHF 50.- inhérents à l'organisation du cours ».

<u>Absence</u>

- Avertir tous les participants la fois précédente
- S'assurer que **les parents** sont avertis et également par téléphone si le délai est de moins de 48 heures
- Ecrire au responsable technique de votre cours.
- ➤ Pour une question d'assurance et de responsabilité, personne ne pourra vous remplacer lors d'un cours sauf sur décision du responsable du SSF.

Accident

- Prendre toutes les mesures nécessaires → appeler directement les parents et avec leur accord appeler l'ambulance 144.
- Avertir, dans les meilleurs délais, Fabien Aymon afin que la déclaration d'accident puisse être remplie.

<u>Sécurité</u>

- Le SSF de Montreux se doit de respecter le « Guide des mesures de sécurité » du Canton de Vaud que vous recevrez par e-mail avec la liste de vos participants. Merci d'en prendre connaissance avant le début des cours et d'appliquer toutes les directives.
- Un comportement non respectueux d'un participant ou de parents doit immédiatement être transmis aux responsables techniques. La situation sera évaluée avec le moniteur et la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du participant.

Questions administratives :

 Les cours commencent dès le 3 septembre. Vous avez également reçu vos listes de présences par e-mail. Vous pourrez consulter les numéros de téléphone ou envoyer un courriel aux parents de tous vos élèves directement depuis votre compte sur www.ssfmontreux.ch ou même créer un groupe Whatsapp pour communiquer

Nous vous remercions pour votre engagement et nous vous prions de recevoir nos salutations sportives.